

## 2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG ( 174 464)	FH	FI ( 174 464)		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ ( 174 464)	FK	FL ( 174 464)		
	Production stockée*			FM 83 115		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP 180 024		
	Autres produits (1) (11)			FQ 14		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR 88 689	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 536 446		
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 80 505		
	Salaires et traitements*			FY 204 327		
	Charges sociales (10)			FZ 88 264		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS ) - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC 114 003	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE 41			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF 1 023 588		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG ( 934 898)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH 1 339 232		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ 2 291 932		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL 16 260		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM 700 000		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP 3 008 193		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ 193 943		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 780 760		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU 974 703		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV 2 033 490		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW 2 437 823		

(RENOVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Cegid Group

## 2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

\* (article 53 A  
des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SAS DCB CAPITAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	855 319	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	855 319	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	554 432	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 734	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	556 166	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	299 153	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	( 34)	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	5 291 435	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	2 554 423	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	2 737 011	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	2 291 932	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	739 593	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	554 432			
Amortissements dérogatoires	1 734			
Produits des cessions d'éléments d'actif		852 390		
Autres produits		2 929		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DCB Capital**

SASU au capital de 5 000 000 €  
113 chemin de Fontanières  
69350 La Mulatière  
482 106 325 RCS Lyon

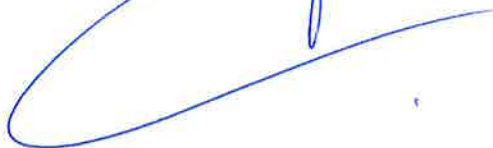
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS GENERALES ORDINAIRES****DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 25 JUIN 2024****Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023****QUATRIEME DECISION**

L'associée unique affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de 2 737 011,52 €, en totalité au compte « Autres réserves ».

*Cette décision a été adoptée sans réserve par l'associée unique.*

Certifié conforme

**D.C.B International**  
Présidente  
SAS Caudard-Breille Group  
Didier Caudard Breille



## DCB CAPITAL

30 quai Perrache  
69002 LYON

Clotilde DEMEURE  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

SOCIÉTÉ  
D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT  
AUX COMPTES

INSCRITE  
AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DES EXPERTS-COMPTABLES  
DE LA RÉGION DE LYON

INSCRITE  
À LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE  
DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES DE LYON

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'associée unique

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SASU DCB CAPITAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 10 juin 2024

**Le Commissaire aux Comptes  
SARL OHAYON**



**Carine MONTJOUVENT**



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : DCB CAPITAL

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2016-07 et mention de l'application des adaptations professionnelles (PCG art 831-1)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 45 206 815 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 737 012 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

### *Règles générales*

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

### *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.



## Règles et méthodes comptables

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### *Titres de participations*

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### *Frais d'émission des emprunts*

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### *Produits et charges exceptionnels*

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### *Engagement de retraite*

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,20 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024



## Faits caractéristiques

### *Autres éléments significatifs*

La société a pris une participation dans 3 nouvelles sociétés :

- \* SNC Sterne à hauteur de 23% soit pour 230 euros
- \* SC Brooklyn 1 à hauteur de 95% soit pour 950 euros
- \* SC Brooklyn 2 à hauteur de 95% soit pour 950 euros

Souscription d'un Emprunt Obligataire de 5 200k€ sur 30 mois le 01/12/2023.

Cession des Titres Financière des Confluents le 20/06/2023 représentant 63% du Capital

A SPI pour 690k€

A Real Blue Invest pour 162.4k€



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	270			270
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>270</b>			<b>270</b>
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements				
- Participations évaluées par mise en - Autres participations	45 059 552	7 562 709	8 477 551	44 144 710
- Prêts et autres immobilisations financières	565	8		573
<b>Immobilisations financières</b>	<b>45 060 117</b>	<b>7 562 717</b>	<b>8 477 551</b>	<b>44 145 284</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>45 060 387</b>	<b>7 562 717</b>	<b>8 477 551</b>	<b>44 145 554</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			7 562 717	7 562 717
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>			<b>7 562 717</b>	<b>7 562 717</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste			552 744	552 744
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			7 924 807	7 924 807
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>8 477 551</b>	<b>8 477 551</b>



## Notes sur le bilan

## Immobilisations financières

## Liste des filiales et participations

Concernant Brooklyn 1 et Brooklyn 2 : Premier Exercice clos au 31/12/2024.

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
<b>- Filiales (détenues à + 50 %)</b>				
SNC AIRSTREAM 69002 LYON	1 000	899 224	90,00	1 590 534
SNC DATAVALLEY 69002 LYON	1 000	317 619	85,00	34 075
SNC BEL AIR 69002 LYON	1 000	-31 490	96,00	-1
SAS DCB RESIDENCE 69350 LA MULATIERE	10 000	615 024	75,00	55 300
SNC PLUG AND PLAY A-B 69002 LYON	1 000	-5 946	60,00	-782
SAS METROPOLE ARENA DEVELOPPEMENT 69002 L	100 000	-1 066 070	100,00	-12 424
SNC M ONE 69002 LYON	10 000	49 148	80,00	49 148
SNC LIME 69002 LYON	1 000	-2	80,00	-1
SNC PLUG & PLAY 69002 LYON	1 000	315 843	80,00	884 292
SNC HIGHWAY CLUB 69350 LA MULATIERE	1 000	-268 542	60,00	-73 986
SNC NEW CAMPUS 69002 LYON	1 000	342 327	96,00	-1 926
SAS DCB LOGISTICS 69002 LYON	1 000 000	3 509 064	51,00	22 368
SNC FINANCIERE DE LA PART DIEU 69002 LYON	10 000	-10 556 565	60,00	-5 337 172
SNC MIX-CITE 69002 LYON	1 000	-1 146 940	60,00	-251 145
BROOKLYN 1 69002 LYON	1 000		95,00	
BROOKLYN 2 69002 LYON	1 000	1	95,00	1
<b>- Participations (détenues entre 10 et 50% )</b>				
SCCV 174 69007 LYON	1 000	410 285	35,00	410 285
SNC FINANCIERE DE LYON 69350 LA MULATIERE	2 000	8 492 877	40,00	723 422
SNC FONCIERES DES TERRITOIRES 69002 LYON	1 000	210 544	17,00	69 857
SAS DCB CONTRACTORS 69002 LYON	10 000	35 247	10,00	3 391
SNC LES MESSAGERS DE MONTMARTIN 69002 LYO	1 000	178 453	23,00	178 454
CLUB 55 69002 LYON	1 000	4 111	20,00	4 111
SNC LES MESSAGERS DE LUG 69002 LYON	1 000	96 763	23,00	96 763
SAS GREEN ANGELS CAPITAL 69002 LYON	10 000	1 588 933	25,00	-1 557 672
STERNE 69002 LYON	1 000		23,00	



## Notes sur le bilan

## Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 052 212	2 052 212	22 990 753		
- Participations (détenues entre 10 et 50% )	140 740	140 740	5 718 399		637000
- Autres filiales françaises	11 640 000	11 640 000			
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrangè					

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				



## Notes sur le bilan

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 31 493 816 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	30 311 758		30 311 758
Prêts			
Autres	573		573
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	196 936	196 936	
Autres	984 549	700 419	284 130
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>31 493 816</b>	<b>897 354</b>	<b>30 596 462</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	1 459 006
<b>Total</b>	<b>1 459 006</b>

## Dépréciation des actifs

## Dépréciation des immobilisations

	Montant	Valeur Retenue	Justification
Dépréciation créance Plug & Play	1 000 000	4 009 820	
Dépréciation créance Métropole Arena De	241 853	357 753	
Dépréciation créance Mix cité	686 903	2 492 063	
<b>TOTAL</b>	<b>1 928 756</b>	<b>6 859 636</b>	

## Dépréciation des créances



## Notes sur le bilan

	Montant
Clients douteux	
<b>TOTAL</b>	

*Capitaux Propres*

## Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 5 000 000,00 Euro décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 250,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	20 000	250,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	20 000	250,00

## Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 242	1 734		4 977
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>3 242</b>	<b>1 734</b>		<b>4 977</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		1 734		



## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 23 101 900 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>				
<b>Autres emprunts obligataires</b>	5 241 167		5 241 167	
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</b>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	744 179	744 179		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	289 123	289 123		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	95 053	95 053		
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	9 035 601	9 035 601		
<b>Autres dettes</b>	7 696 777	7 696 777		
<b>Produits constatés d'avance</b>				
<b>Total</b>	<b>23 101 900</b>	<b>17 860 733</b>	<b>5 241 167</b>	
<b>Emprunts souscrits en cours d'exercice</b>	5 200 000			
<b>Emprunts remboursés sur l'exercice :</b>				

## Charges à payer

	Montant
<b>Fournisseurs - fact. non parvenues</b>	16 507
<b>Int.courus s/aut.emp.obligataires</b>	41 167
<b>Intérêts courus</b>	28 021
<b>Associés - intérêts courus</b>	711 572
<b>Dettes provis. pr congés à payer</b>	12 479
<b>Charges sociales s/congés à payer</b>	6 664
<b>Total</b>	<b>816 410</b>



## Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	855 320	1 400
Reprises sur provisions et transferts de charge		
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>855 320</b>	<b>1 400</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		72 986
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	554 432	4 750
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 734	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>556 166</b>	<b>77 736</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>299 154</b>	<b>-76 336</b>

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	554 432	
Amortissements dérogatoires	1 734	
Produits des cessions d'éléments d'actif		852 390
Autres produits		2 930
<b>TOTAL</b>	<b>556 166</b>	<b>855 320</b>



## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 1 personne.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>1</b>	

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CAUDARD-BREILLE GROUP

Forme : SAS

SIREN : 841470792

Au capital de : 45 000 000 Euro

Adresse du siège social :  
113 Chemin de Fontanières  
69350 LA MULATIERES

### Engagements financiers

#### Engagements donnés



## Autres informations

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
M One auprès de la CERA ouverture de crédit bancaire de 968k€	968 000
Avals et cautions	968 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagement de non cession des parts détenus dans notre filiale la SNC M One	8 000
Engagement de non cession des parts détenus dans notre filiale Financière de la Part Dieu	6 000
Engagement de non cession des parts détenus dans notre filiale Green Angels Capital	2 500
Engagement de non cession des parts détenus sans notre filiale Bel Air	960
Engagement de non cession des parts détenus sans notre filiale New Campus	960
Engagement de non cession des parts détenus sans notre filiale les messagers de Montmart	230
Autres engagements donnés	18 650
<b>Total</b>	<b>986 650</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

*Engagements de retraite*

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 18 333 Euro

**DCB Capital**

SASU au capital de 5 000 000 €  
113 chemin de Fontanières  
69350 La Mulatière  
482 106 325 RCS Lyon

**COMPTES ANNUELS AU**

**31 DECEMBRE 2023**

*Certifiés conformes*

**D.C.B International**

Présidente

SAS Caudard-Breille Group  
Didier Caudard Breille





## 2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB CAPITAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		113 chemin de fontanières 69350 LA MULATIERE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 8 2 1 0 6 3 2 5 0 0 0 3 8		Néant		<input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	270		270
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	13 832 952		13 832 952
Créances rattachées à des participations		BB	BC	30 311 758	1 928 756	28 383 002	
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI	573		573		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	44 145 553	1 928 756	42 216 797	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO	83 115		83 115
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	196 935		196 935
		Autres créances (3)	BZ	CA	984 548	114 003	870 544
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	1 839 420		1 839 420	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	3 104 020	114 003	2 990 016	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO		47 249 574	2 042 759	45 206 814	
Renvois : (1) Dont droit au bail :					(3) Part à plus d'un an	CR	284 130
Clause de réserve de propriété :*							
Immobilisations :							
Stocks :							
Créances :							

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DCB CAPITAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 5 000 000.....)	DA	5 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF	56 857
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	14 206 068
	Report à nouveau	DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	2 737 011
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	4 976
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	22 104 914
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	<b>TOTAL (II)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	5 241 167
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	8 440 562
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	289 123
	Dettes fiscales et sociales	DY	95 053
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 035 601
Autres dettes	EA	393	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	23 101 900
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	45 206 814
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	17 860 733	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032